



**Fonds d'adaptation fondée sur les
écosystèmes (AfE)
Cinquième appel à
propositions**

Publié le 8 octobre 2024

Le [Fonds pour la biodiversité dans les Caraïbes](#) (CBF d'après l'anglais), par l'intermédiaire de son [Fonds d'adaptation fondée sur les écosystèmes](#) (Fonds AfE), lance un appel à candidatures pour des projets qui ont recours à des approches d'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) afin de contribuer aux efforts d'adaptation aux changements climatiques dans les zones marines et côtières des Caraïbes insulaires.

Les ressources du fonds AfE se composent d'une contribution de 60 millions d'euros provenant de l'Initiative internationale sur le climat (IKI) du Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Conservation de la nature, de la Sûreté nucléaire et de la Protection des consommateurs par le biais de la KfW, la banque allemande de développement. À ce jour, le Fonds AfE a lancé quatre appels à propositions et octroyé 34 subventions dans 11 pays de la région (voir le [site web du CBF](#) pour en savoir plus). Le processus du cinquième appel à propositions a été achevé, et devrait apporter six à dix subventions supplémentaires destinées à des projets d'AfE.

Qui peut postuler :

Le fonds AfE est accessible aux pays et territoires des Caraïbes insulaires qui remplissent les conditions pour obtenir l'aide publique au développement (APD), comme déterminé par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD de l'OCDE). Dans le cadre de ce cinquième appel à propositions, ces pays et territoires sont Cuba, la Dominique, la Grenade, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, la République dominicaine, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

Les demandes des organisations non gouvernementales (ONG), des fonds fiduciaires nationaux pour la conservation (NCTF) enregistrés, des organisations communautaires, des organisations régionales, des entreprises du secteur privé, des universités et autres établissements universitaires et des consortiums

d'organisations admissibles à l'échelle locale, nationale, régionale ou internationale¹ seront acceptées. Dans le cas des projets qui incluent des activités à Cuba, les promoteurs doivent être des organisations basées en Europe ou aux États-Unis qui ont de l'expérience sur la conformité aux réglementations du gouvernement des États-Unis relatives à la mise en œuvre de projets à Cuba². Les demandeurs du secteur privé doivent engager un financement de contrepartie au moins équivalent à la somme demandée pour appuyer la demande de subvention (50 % CBF ; 50 % cofinancement).

Les candidats retenus devront ouvrir un compte bancaire de projet séparé, réservé exclusivement à la subvention AfE du CBF.

Types de projets à financer :

Les projets choisis doivent être clairement axés sur l'AfE, c'est-à-dire sur l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie globale d'adaptation pour aider les populations à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique. Les projets doivent être axés sur les zones marines et côtières ou démontrer un impact direct sur ces zones. Veuillez consulter sur le site du CBF les dépliants des projets ayant obtenu des subventions du fonds AfE lors du [premier appel à propositions](#) afin de trouver des exemples de candidatures précédemment retenues.

Les projets peuvent inclure la restauration et la réhabilitation des écosystèmes, la gestion des aires protégées, la réduction des impacts négatifs des menaces liées au climat, des mesures pour réduire les dommages physiques aux écosystèmes, des mesures pour réduire les pressions sur les écosystèmes, la réhabilitation de récifs coralliens et des solutions hybrides (infrastructures grises) pertinentes pour l'approche de l'AfE. Le soutien à la gestion des aires protégées (AP) peut être envisagé dans les aires protégées qui sont pertinentes pour l'adaptation fondée sur les écosystèmes. Les subventions seront axées sur l'aide à l'adaptation des populations aux effets néfastes du changement climatique, à la réduction des risques de catastrophes et à la construction d'économies et d'écosystèmes résilients. En outre, les subventions doivent mettre l'accent sur l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques et peuvent inclure l'élaboration et la reproduction de modèles efficaces. Les propositions doivent mettre en avant le travail avec des organisations et des communautés locales.

Les projets à soutenir devraient contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique du fonds AfE, à savoir :

¹ Les organisations extérieures aux Caraïbes qui font une demande de financement doivent avoir une expérience ou une expertise dans le domaine de l'AfE, ainsi qu'un ou plusieurs partenaires locaux. Les organisations internationales qui demandent des subventions doivent intégrer des activités de transfert de connaissances et de renforcement des capacités locales dans leurs projets.

² Les candidatures incluant Cuba ne seront acceptées que si elles proviennent d'institutions basées en Europe et aux États-Unis qui ont de l'expérience sur la mise en œuvre de projets et d'autres activités conformément aux réglementations du gouvernement américain concernant Cuba. Les candidats doivent inclure une documentation qui démontre une telle expérience, ainsi que toute preuve supplémentaire qui fournit des informations sur les systèmes internes en place pour assurer la conformité.

Gérer durablement l'AfE en soutenant les habitats marins et côtiers, notamment en réhabilitant des écosystèmes essentiels à forte biodiversité et en intégrant la résilience sociale et économique au changement climatique.

Les projets financés contribueront à la réalisation de cet objectif stratégique et peuvent comprendre :

L'amélioration de la gestion, la restauration et la réhabilitation des habitats pour réduire les risques climatiques :

Cette catégorie d'intervention couvre une gamme d'activités de gestion qui protègent directement les habitats afin de réduire les risques climatiques. Elle comprend également des activités qui visent directement à restaurer ou à réhabiliter des habitats afin de réduire les risques climatiques. Les activités de restauration doivent s'attaquer aux causes profondes du déclin des écosystèmes et peuvent inclure des approches conventionnelles (bien établies) de restauration de l'habitat naturel, de nouveaux types d'approches de restauration de l'habitat naturel et des solutions hybrides qui combinent l'infrastructure de construction et les habitats naturels. Les solutions hybrides, également connues sous le nom de solutions vertes grises, offrent souvent aux collectivités et aux infrastructures vulnérables une résistance au climat rentable et à long terme. Voici quelques exemples illustratifs d'activités, parmi d'autres :

- Créer des programmes de gestion visant à atténuer les principales menaces qui pèsent sur les zones protégées ou les zones marines gérées afin de réduire les risques climatiques et de fournir d'autres services écosystémiques.
- Créer des programmes de moyens d'existence alternatifs et durables explicitement conçus pour renforcer les aires protégées ou les aires marines gérées afin de réduire les risques climatiques et de fournir d'autres services écosystémiques.
- Restaurer des récifs coralliens par le biais d'activités de pépinière et de transplantation de corail afin de réduire les risques climatiques et de fournir d'autres services écosystémiques. Cela pourrait inclure de nouvelles technologies et approches pour intensifier la restauration des coraux.
- Restaurer des mangroves par le biais du rétablissement d'un régime hydrologique propice, de la création de pépinières de mangroves et d'opérations de transplantation afin de réduire les risques climatiques et de fournir d'autres services écosystémiques.
- Restaurer des herbiers marins par le biais d'opérations de transplantation afin de réduire les risques climatiques et de fournir d'autres fonctions écosystémiques.
- Réduire des sources terrestres de pollution qui ont contribué à la dégradation des écosystèmes marins et côtiers et qui affectent leur résilience aux changements climatiques.
- Restaurer les forêts de montagne et les zones riveraines (avec un effet direct et clairement démontrable sur la réduction des risques climatiques pour les zones côtières) par le reboisement et des opérations de gestion forestière durable afin de réduire les risques climatiques et de fournir d'autres services écosystémiques.
- Mettre en œuvre des solutions de restauration « hybrides » (approches vertes-grises) qui intègrent des structures d'ingénierie traditionnelles dites « grises », telles que les digues ou les blindages côtiers, et des infrastructures « vertes » telles que la conservation et la

restauration des mangroves, des récifs coralliens, des herbiers marins et des zones humides côtières. Les activités peuvent inclure des approches nouvelles et novatrices qui réduisent les risques climatiques et fournissent d'autres services écosystémiques.

- Calculer la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou le renforcement des réserves de carbone atteint grâce aux activités du projet.

L'engagement de la communauté à réduire les risques climatiques :

Cette catégorie d'intervention doit être engagée en tandem avec les interventions mentionnées dans la section ci-dessus. Elle couvre un éventail d'activités liées à l'engagement communautaire sur la réduction des risques climatiques et le renforcement des capacités d'adaptation associées à la restauration et la réhabilitation. Les activités pourraient être conçues de manière à créer une meilleure compréhension, capacité et participation parmi les personnes les plus touchées par les changements climatiques, dont la plupart dépendent des services écosystémiques fournis par les habitats naturels. Voici quelques exemples illustratifs d'activités, parmi d'autres :

- Promouvoir des moyens d'existence diversifiés, complémentaires et durables qui peuvent à la fois réduire la vulnérabilité sociale et alléger les pressions exercées sur les ressources marines et côtières qui soutiennent l'AfE.
- Promouvoir l'agriculture et/ou la pêche durable comme moyen d'alléger la pression sur les écosystèmes marins et côtiers et d'améliorer la sécurité alimentaire.
- Sensibiliser les communautés locales et les décideurs locaux à l'AfE et à la réduction des risques climatiques.
- Assurer l'engagement de parties prenantes multiples dans les processus de planification et de mise en œuvre. Cela permet d'obtenir des avantages comme l'amélioration des plans et de l'intendance ainsi que de la compréhension et du soutien aux mesures de l'AfE, la légitimation du processus, la facilitation de la production et du partage de connaissances, la promotion de l'appropriation, et le renforcement de l'innovation sociale et technique.
- Soutenir les efforts de l'AfE par le biais de réseaux d'apprentissage, de communautés de pratique et de coproduction de connaissances.
- Œuvrer en suivant les principes du consentement libre, préalable et informé lors de l'interaction avec différents groupes, de façon à garantir des résultats appropriés.
- Autonomiser les organisations locales pour qu'elles mènent les activités et le renforcement des capacités de l'AfE à l'échelle locale (formation de formateurs, identification et consolidation de champions locaux).

Tester/développer de nouveaux modèles AfE :

Dans toutes les catégories d'intervention susmentionnées, le fonds AfE pourrait soutenir la mise à l'essai et

le développement de nouveaux modèles AfE susceptibles d'être élargis, notamment de nouvelles approches, techniques et technologies. Voici quelques exemples illustratifs, parmi d'autres :

- Approche de la montagne au récif (R2R) : Cette approche met l'accent sur la connectivité des écosystèmes adjacents, des forêts des hautes terres aux zones côtières, et assure une

vision holistique et systémique des effets des écosystèmes connectés sur une population côtière particulière. L'impact direct sur les zones côtières doit être prouvé.

- Nouvelles approches pour la restauration des coraux : Cela pourrait inclure le déploiement des technologies qui ont été mises au point ces dernières années pour intensifier les efforts de restauration (par exemple, la micro-fragmentation, l'amélioration de la reproduction naturelle du corail et l'utilisation de nouveaux types de technologies de télédétection pour surveiller et cartographier les récifs coralliens).
- Approche de l'adaptation à base communautaire (AbC) : Cette approche met l'accent sur la participation et le leadership communautaires dans les projets AfE – qui abordent les priorités, les besoins, les connaissances et les capacités des communautés. Cela permet d'autonomiser les communautés côtières pour qu'elles planifient les impacts du changement climatique et y fassent face.
- Approche des paysages résilients : Un paysage résilient peut être défini comme celui où les populations disposent des moyens et des capacités nécessaires pour faire en sorte que les ressources naturelles, les systèmes de production et l'économie travaillent pour tous et pour la nature à long terme. L'impact direct sur les zones côtières doit être prouvé.
- Modèles économiques pour quantifier les bénéfices obtenus par les communautés grâce aux projets AfE.
- Coproduction transformatrice ou coproduction de connaissances pour transposer efficacement les recherches scientifiques en politiques et actions.

Exigences en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux :

Conformément à la vision du CBF d'une région des Caraïbes où l'environnement naturel comme les populations s'épanouissent, les projets proposés doivent apporter d'importants bénéfices environnementaux et sociaux nets à la région. Les promoteurs qui postulent au présent appel à propositions doivent démontrer qu'ils sont capables d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques et les impacts environnementaux, sociaux et relatifs au changement climatique de leurs projets.

Les demandeurs sont encouragés à consulter le document de référence [Politiques sur le système de gestion environnementale et sociale](#) sur le site Web du CBF pour s'assurer que leurs notes conceptuelles sont conformes aux exigences de l'organisation.

Taille des projets :

Environ 15,5 millions de dollars US peuvent être alloués au titre de ce cinquième appel à propositions, en fonction du nombre et de la qualité des propositions. La demande des projets peut varier entre 400 000 et 3 000 000 USD. Le budget du projet doit couvrir tous les coûts directs nécessaires à la mise en œuvre du projet, y compris l'obtention des permis ou licences requis et la signalisation sur le(s) site(s) du projet. Les coûts indirects doivent être réduits au minimum.

Deux niveaux de financement seront soutenus.

Niveau 1 : Grosses subventions. Les grosses subventions sont de l'ordre de 1 à 3 millions de dollars US, à quelques exceptions près pour les subventions plus importantes impliquant des projets multipays ou régionaux. Ces subventions peuvent couvrir des projets qui ciblent de vastes échelles géographiques et des impacts à plus grande échelle (p. ex. projets régionaux, nationaux et à l'échelle du paysage marin). Les bénéficiaires peuvent être des entités internationales, régionales et nationales ayant déjà géré des subventions de cette taille au cours des trois dernières années.

Niveau 2 : Subventions moyennes. Les subventions moyennes sont de l'ordre de 400 000 à 1 million de dollars US. Ces subventions peuvent couvrir des projets qui ciblent des échelles et des impacts géographiques plus modestes (par exemple des projets à l'échelle d'un paysage marin ou d'un site), mais peuvent servir de modèles pour l'élargissement des approches et des activités. Les bénéficiaires peuvent être essentiellement des entités nationales et locales ayant déjà géré des subventions de cette taille au cours des trois dernières années.

Lorsque cela est possible, un cofinancement doit être identifié. Les demandeurs du secteur privé doivent engager un financement de contrepartie au moins équivalent à la somme demandée pour appuyer la demande de subvention (50 % CBF ; 50 % cofinancement).

Les demandeurs doivent noter qu'un compte bancaire séparé, réservé exclusivement à la subvention du fonds AfE, devra être ouvert par les organismes en cas d'octroi d'une subvention suite au succès d'une proposition.

Durée du projet :

Les projets peuvent être mis en œuvre dans une période maximale de 48 mois.

Comment postuler :

Un processus de demande en deux étapes est prévu : (i) soumission de notes conceptuelles de présentation et (ii) les demandeurs dont les notes conceptuelles de présentation auront été sélectionnées seront invités à soumettre des propositions complètes.

Les organismes demandeurs doivent remplir le [modèle de note conceptuelle](#) téléchargeable sur le site Web du CBF. Il est recommandé de suivre le modèle de note conceptuelle de présentation et de le remplir intégralement. Le modèle de note conceptuelle contient des instructions sur ce qu'on attend des projets et précise des références importantes, comme le [Cadre logique du fonds AfE](#) et les [Politiques sur le système de gestion environnementale et sociale](#), tous deux disponibles sur le site Web du CBF.

Les notes conceptuelles de présentation seront acceptées en anglais, en espagnol et en français. Les

propositions complètes après la phase de sélection du concept ne seront acceptées qu'en anglais. Les fonds pour couvrir le coût de la traduction en anglais peuvent être mis à la disposition des candidats sélectionnés pour soumettre des propositions complètes, dans le cadre d'une subvention de préparation de projet, mentionnée ci-dessous.

Les candidats doivent s'assurer que la note conceptuelle de présentation ne dépasse pas sept (7) pages. Aucune limite de nombre de mots n'est établie, mais il est nécessaire d'utiliser la police Times New Roman taille 12 tout au long du document soumis, et de maintenir les marges et l'intégrité du modèle du document.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au : Mardi 17 décembre 2024 à 23 h 59 UTC-5

Veuillez soumettre les notes conceptuelles et les autres pièces jointes requises via [le portail de dépôt des notes conceptuelles sur le site Web du CBF](#).

Exigences du candidat :

Les bénéficiaires admissibles doivent avoir une capacité suffisante pour permettre la mise en œuvre professionnelle et opportune des projets proposés. Dans le cadre de la présentation d'une proposition complète, on peut demander aux bénéficiaires admissibles de fournir certains renseignements, notamment, mais sans s'y limiter :

- Fondement de l'établissement ou de la reconnaissance juridique
- Structure de gouvernance, y compris les noms des membres de l'organe directeur, des dirigeants et du personnel clé
- Description d'un maximum de trois programmes/projets/activités pertinents récents
- Description du système du demandeur qui permet l'identification, l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux, sociaux et relatifs au changement climatique de ses projets
- Publications
- Budget annuel (dernière année terminée, année en cours)
- Sources de revenus
- États financiers vérifiés pour les deux derniers exercices terminés, préparés et signés par un auditeur externe indépendant
- Procédures administratives, comptables et de contrôle
- Dispositions actuelles en matière d'audit ou équivalent (documents fiscaux)
- Pratiques d'approvisionnement pour l'achat de biens, de travaux et de services
- Politique de sauvegarde environnementale et sociale

Processus de sélection :

Un processus de demande en deux étapes est prévu. Dans un premier temps, les notes conceptuelles seront évaluées et sélectionnées en fonction des aspects requis dans le modèle de note conceptuelle. Dans une deuxième étape, les demandeurs des notes conceptuelles de présentation sélectionnées seront invités à soumettre une proposition complète. La notation des notes conceptuelles sera déterminée à l'aide de la [Feuille de notation de l'évaluation pour les notes conceptuelles](#).

Le processus pour la sélection des notes conceptuelles comprendra :

- (i) la détermination des notes conformes aux exigences identifiées ;
- (ii) la notation et le classement des notes conformes par un sous-comité du Comité du fonds AfE et le Secrétariat du CBF ;
- (iii) la sélection et l'approbation des notes conceptuelles devant être développées pour devenir des propositions complètes par le Comité du fonds AfE plénier ;
- (iv) l'envoi d'invitations aux candidats des notes conceptuelles sélectionnées afin qu'ils les développent et soumettent des propositions complètes.

Des modèles de proposition complète seront fournis aux demandeurs des notes conceptuelles de présentation sélectionnées, ainsi qu'une éventuelle subvention de préparation d'un montant maximum de 10 000 USD pour les candidats admissibles. Le processus de sélection des propositions complètes suivra une approche similaire à celui des notes conceptuelles. Les propositions complètes sélectionnées recevront une subvention de projet dans le cadre du fonds AfE et les candidats signeront un accord de subvention avec le CBF.

Échéanciers :

L'échéancier du processus de sélection complet devrait suivre les dates limites indiquées :

Phases du processus de sélection	Date limite
Publication du 5e appel à propositions	8 octobre 2024
Date limite pour l'envoi de questions sur le 5e appel à propositions du fonds AfE	5 novembre 2024
Date limite pour la présentation des notes conceptuelles	17 décembre 2024
Décision sur le choix des notes conceptuelles de présentation, et invitation des candidats sélectionnés à présenter des propositions complètes	11 mars 2025
Date limite pour la présentation des propositions complètes	3 juin 2025
Décision sur la sélection des propositions complètes à retenir	29 juillet 2025

Ajustement des propositions retenues conformément aux recommandations fournies par le Comité AfE	23 septembre 2025
Signature de l'accord de subvention	4 novembre 2025

3 Les dates sont approximatives et sujettes à révision.

Questions et réponses :

Les candidats peuvent soumettre des questions au fonds AfE jusqu'au 5 novembre 2024 pour le présent appel à propositions. Les questions doivent être soumises uniquement aux e-mails suivants : secretariat@caribbeanbiodiversityfund.org
programmanager_eba@caribbeanbiodiversityfund.org

Les questions reçues et les réponses fournies seront publiées sur le site Web du CBF
www.caribbeanbiodiversityfund.org

[Voir les Q&R correspondant aux appels à propositions précédents sur le site Web du CBF.](#)

[Webinaire sur le 5e appel à propositions du fonds AfE – Préparation des notes conceptuelles de présentation AfE](#)

Le fonds AfE du CBF organisera un webinaire et une séance de Q&R portant sur le 5^e appel à propositions le jeudi 17 octobre 2024. Les candidats potentiels sont fortement encouragés à participer, car nous reviendrons sur la préparation du modèle de note conceptuelle et les principales choses à faire et à éviter. [Merci de vous inscrire au webinaire ici.](#)

[Ressources supplémentaires concernant l'adaptation fondée sur les écosystèmes](#)